

La Ministre

Paris, le 26 JAN, 2021

Messieurs les Secrétaires généraux,

Monsieur le Président,

Avec vous, je partage l'idée que sans espoir pour notre jeunesse il n'y a pas d'avenir en commun possible. A cet égard, la crise sanitaire actuelle éprouve durement la vie de nos établissements d'enseignement supérieur.

Cela affecte particulièrement les étudiants. Comme vous le savez, leur situation est une priorité dans l'action du gouvernement depuis le premier jour de la crise sanitaire. Les engagements pris récemment par le Président de la République et le Premier ministre permettront à mon ministère d'amplifier les actions déjà menées, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et le réseau des œuvres universitaires en ce sens, je songe tout particulièrement à la reprise progressive des enseignements en présentiel dans la limite de 20% de la capacité d'accueil des établissements, de la possibilité, pour l'ensemble des étudiants, de bénéficier de deux repas quotidiens à 1 euro dans les restaurants universitaires ou encore au déploiement de chèques de soutien psychologique afin d'accompagner les étudiants qui en ont le plus besoin.

Cette crise affecte aussi grandement les personnels, dans les universités comme les écoles alors que leur engagement est plus que jamais nécessaire pour faire vivre le service public de l'enseignement supérieur malgré les difficultés liées à la crise actuelle. A travers cette réponse, je tiens à leur rendre hommage car c'est par leur travail et leur mobilisation que les politiques menées par le gouvernement trouvent leur réalisation.

Le système d'enseignement supérieur connait dans notre pays de profondes transformations depuis plusieurs années et tout particulièrement depuis 2017. La loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, si elle ne concerne pas directement notre système d'enseignement supérieur, nous donne néanmoins des outils et des leviers qui doivent nous permettre d'apporter de premières réponses au défi lancé par les conséquences de la situation sanitaire à la communauté de l'enseignement supérieur. Le moment venu, il faudra tirer tous les enseignements des onze derniers mois dans ce qu'ils ont pu révéler de fragilités comme d'atouts et de forces dans les établissements d'enseignement supérieur.

Parmi les outils dont nous disposons à travers la programmation de la recherche pour mieux construire l'avenir, il y a évidemment les mesures négociées dans le cadre de l'accord du 12 octobre dernier. Je suis prête à engager avec vous une accélération de certaines de ces mesures de manière à apporter dans les meilleurs délais une première série de réponses aux questions que vous avez posées. En outre, les textes relatifs aux revalorisations pour l'année 2021 pourront être publiés très prochainement de sorte que le ministère demandera sans attendre aux établissements d'intégrer dans les meilleurs délais les premiers éléments de cette nouvelle donne indemnitaire.

Ainsi, je recueille favorablement votre demande d'un échange dans les tous prochains jours. A cette occasion, il serait opportun que nous puissions installer le comité de suivi de l'accord du 12 octobre dernier dans la configuration appropriée, cela lundi 1^{er} février à 14h30 au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Veuillez recevoir, Messieurs les Secrétaires généraux, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Frédérique VIDAL